VIVRE AUX ADRETS

#021 - MAI 2024 - VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

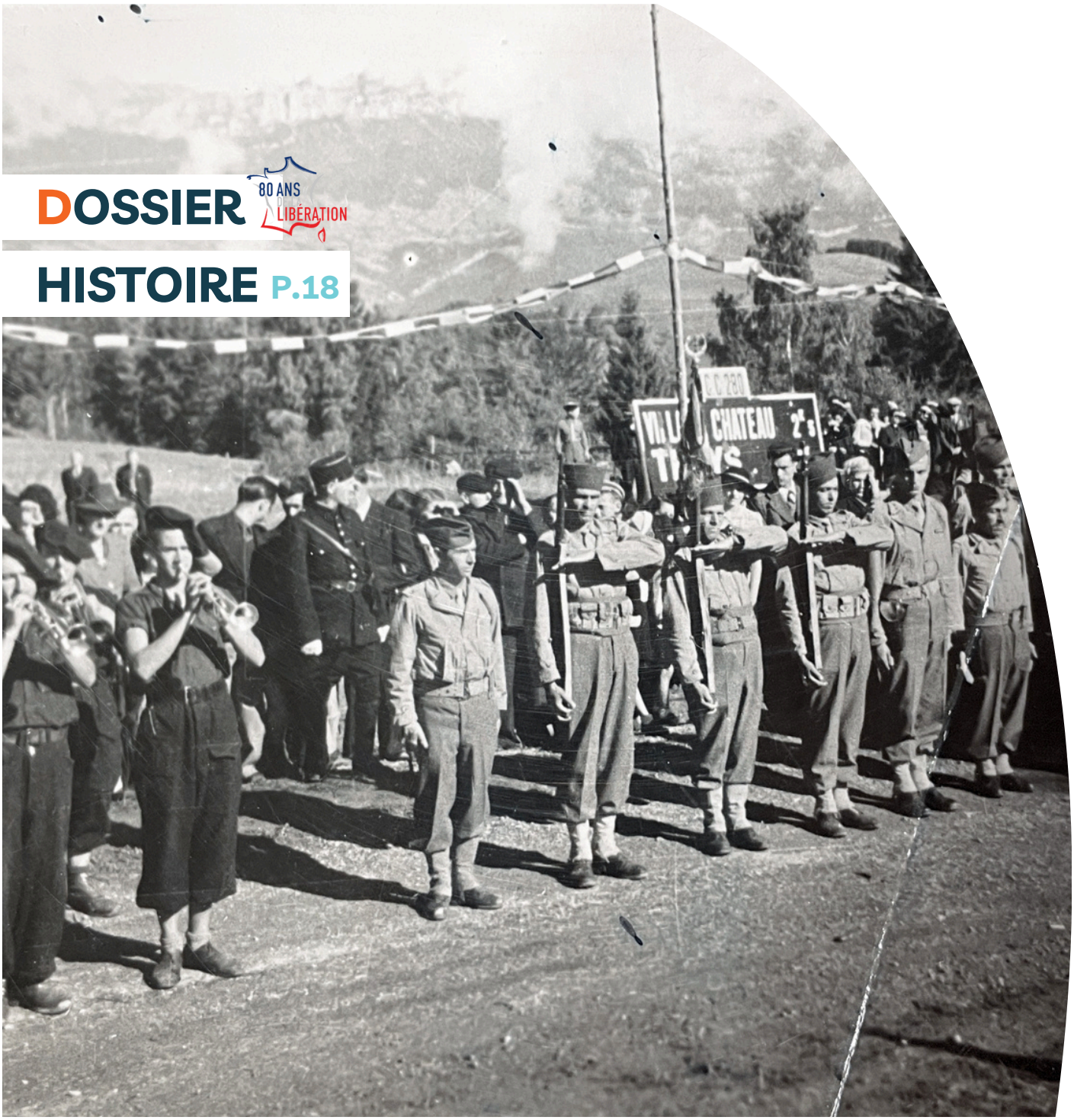

DOSSIER 80 ANS LIBÉRATION

HISTOIRE P.18

P.6 FINANCES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF

P.8 SANTÉ
BIEN VIEILLIR AUX ADRETS

P.14 GESTION
DE NOS COURS D'EAU

P.18 80 ANS DE LA LIBÉRATION DU GRÉSIVAUDAN

EN IMAGES



01



02

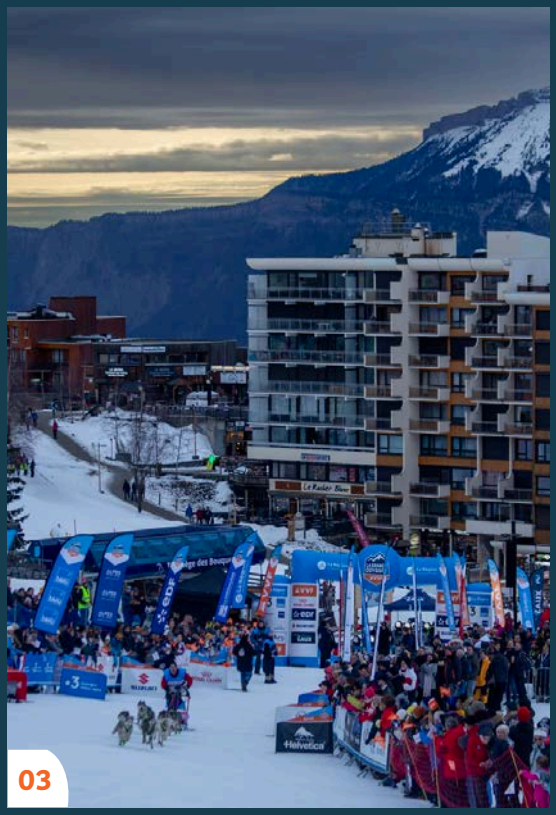

03



04

01 Le 19 Jan. 2024 - Relais Terre de Jeux 2024, les anneaux Olympiques formés par les élèves de l'école des Adrets **02** Le 19 Déc. 2023 - Héliportage pour la réparation ENEDIS sur la ligne haute tension du secteur des Envers **03** Le 23 Jan. 2024 - La Grande Odyssée VVF sur Prapoutel : une belle course de chiens de traineaux, avec des animations et ateliers **04** Le 17 Déc. 2023 - Les anciens se sont retrouvés pour le goûter de fin d'année à la salle Pelloux-Prayer.

ÉDITO



Chères campanaises, chers campanais,

L'hiver a doucement cédé sa place au printemps et c'est avec joie que je m'adresse à vous dans ce nouveau numéro du "Vivre aux Adrets". Comme je vous l'annonçais lors de la traditionnelle cérémonie des vœux fin janvier, beaucoup de projets rythment notre quotidien sur lesquels vous trouverez plus d'informations dans les pages qui suivent... Et en ce début d'année, projet rime avec budget. Le budget 2024, voté le mois dernier, reflète les initiatives ambitieuses que nous portons et qui façonneront l'avenir de notre commune, comme par exemple le projet cœur de village, l'extension et la modernisation de notre cimetière, ou encore la création nécessaire et indispensable du Plan Local d'Urbanisme.

Les finances de la commune restent saines, le bilan financier 2023 est bon et nous nous engageons à ne poursuivre nos projets que dans la mesure où la charge financière pour la commune reste raisonnable. À ce titre, nous recherchons constamment des subventions auprès des financeurs.

Au-delà des travaux de réfection et d'embellissement, les sujets de la santé, du bien-être et de la sécurité des habitants, et notamment de nos aînés, restent au cœur de nos préoccupations. C'est dans cette perspective que nous travaillons à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens ; cela se traduit par des réflexions et des travaux sur la sécurisation de certaines zones et la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde visant à faciliter la gestion de crise. Et je ne peux pas parler de sécurité sans renouveler mes remerciements aux pompiers des Adrets pour leur dévouement. Leur rôle dans les secours de proximité est indispensable pour assurer la sécurité de tous.

Cette année 2024 marque également le 80ème anniversaire de la libération du Grésivaudan, une occasion de rappeler l'esprit de solidarité qui a animé notre commune au cours des années 1943-44, quand toute la population a répondu présente pour aider les groupes de résistants ayant pris le maquis dans nos forêts. Un héritage qui se manifeste encore aujourd'hui par l'esprit de solidarité qui se perpétue à travers le dynamisme de nos associations et l'engagement constant de nos citoyens pour l'intérêt général. Nous célébrerons cet anniversaire par plusieurs cérémonies et événements, honorant ainsi le devoir de mémoire que nous avons envers les générations futures.

Enfin, alors que nous nous approchons de l'été, je vous souhaite de profiter pleinement de chaque moment, de belles rencontres et de belles découvertes au fil des évènements qui rythmeront la vie de la commune dans les mois à venir.

DELPHINE PERREAU, MAIRE DES ADRETS

VIVRE AUX ADRETS

Le magazine "Vivre Aux Adrets" est un magazine municipal périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001). 2 parutions/an.

Directrice de publication : Delphine Perreau

Rédactrice en chef : Laurie Argoud-Martin

Comité de rédaction : Raphaël Licandro, Nathalie de Yparraguirre, Sophie Rivens.

Contributeurs : les membres du conseil municipal, avec l'aide des habitants et associations des Adrets.

Crédits photos : D. Cartier-Millon, R. Licandro, L. Argoud-Martin, N. de Yparraguirre, J. Ducros, Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contactez la Mairie :
contact@lesadrets.fr | 04 76 71 06 93

ALERTE SMS DE LA COMMUNE

DÉJÀ 311 ABONNÉS, POURQUOI PAS VOUS ?



Ce service offre la possibilité de recevoir par SMS, sur votre téléphone mobile ou par message vocal sur un téléphone fixe, les alertes envoyées par la Mairie : conditions météorologiques, risques sanitaires, sécurité des personnes, informations scolaires, transport, informations concernant les réseaux de distribution, etc.

POUR RECEVOIR LES INFORMATIONS "ALERTE CITOYENS" DES ADRETS

Inscrivez-vous avec ce formulaire en ligne : **https://le-gresivaudan.alertecitoyens.com** ou Rendez-vous en mairie pour vous inscrire avec l'aide d'un agent.

ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

PLAN DE GESTION POUR L'ENS DE LA TOURBIÈRE DU POUTAZ

Ce site a été classé ENS en raison de son intérêt écologique (espèces rares) et hydrologique (épuration de l'eau, stockage de l'eau lors des crues et relargage en période de sécheresse). Validé en 2023, le plan de gestion précise les actions à mener jusqu'en 2027, sur les parcelles de forêt communale : coupes d'épicéas pour favoriser la régénération naturelle de la hêtraie-sapinière, lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le Département aide techniquement et financièrement la Commune pour mettre en œuvre ce plan, en lien avec l'ONF, gestionnaire des forêts communales.

Vous pouvez le consulter en mairie. Un résumé est également téléchargeable sur **www.lesadrets.fr**

BÂTIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES SERRURES À BADGES



Le Conseil Municipal a opté pour un nouveau système de verrouillage par badges sur les bâtiments communaux et notamment sur l'école (financé grâce au "Plan école" subventionné notamment par le Département de l'Isère), afin de faciliter les accès, renforcer la sécurité et de mieux gérer les contrôles d'accès. Ces installations réalisées avec l'appui de K.S Fermetures (Froges) modernisent les infrastructures et facilitent ainsi la gestion quotidienne des accès. Nous tenons à remercier les agents municipaux et particulièrement Patricia Brunet-Manquat, pour leur investissement dans la mise en œuvre.

PENSEZ AUX NIDS

NE TAILLEZ PAS VOS HAIES AVANT FIN AOÛT

Merle noir, Rougegorge familier, Accenteur mouchet, Verdier d'Europe, Pinson des arbres et bien d'autres, utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids. Pour les laisser nidifier en paix et favoriser leur reproduction, il est vivement recommandé de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres de mi-mars à fin-août. Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre.



SOLIDARITÉ

DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE LA CÔCOTTE



Afin d'aider les seniors à rompre l'isolement numérique et développer le lien intergénérationnel, "la cÔcOtte des Adrets" propose une nouvelle formule d'adhésion "solidaire" à destination des retraités : 10€ par an avec si possible un don à la hauteur de ses moyens pour soutenir financièrement l'association loi 1901. La salle de réunion (10 personnes) a également été aménagée avec un système de visioconférence de qualité professionnelle et du nouveau mobilier.

Avec des tarifs de location attractifs pour ce nouveau service, la cÔcOtte espère attirer entreprises et organismes de formation, avec possibilités de restauration et d'hébergement dans le secteur.

INFOS ET RÉSERVATIONS

07 67 26 27 04
bienvenue@lacocottedesadrets.fr

L'ARPENTEUR

29ÈME ÉDITION

Théâtre pentu & Paroles avalancheuses
du 6 au 13 juillet 2024
Camp de base : Les Adrets



A l'aube de l'été, théâtre pentu et paroles avalancheuses s'invitent hors des lieux de culture à travers la voix des artistes et des scientifiques avec qui s'inventent des formats de rencontre singuliers dans le massif de Belledonne.

S'appuyant sur les spécificités du paysage pentu et de ses villages, l'Arpenteur ouvrira les portes des jardins, des granges, des écoles, des parcs mais aussi les chemins de randonnée pour accueillir des spectacles au plus près de tou·te·s et initier des temps d'échange et d'ateliers, de marche et de causerie.

Parmi ses invité·e·s : ***Nastassja Martin*** [littérature et anthropologie], ***le Groupe ToNNe*** [théâtre], ***Cora Laba*** [musique], ***L'École Parallèle Imaginaire*** [théâtre], ***Ivana Müller*** [installation], ***NoMad*** [musique à la bougie], ***la Cie du Pas de l'oiseau et le Duo Vargoz*** [théâtre & musique], ***Bonaventure Gacon*** [clown], ***Radio Tutti & Barilla Sisters*** [bal]...

Et parce que l'Arpenteur est aussi une grande aventure humaine, Scènes obliques convie les habitant·es dans ses coulisses pour que vivent l'hospitalité (accueil des artistes), la coopération (installation des différents espaces, mobilisation des ressources locales) et la convivialité (cuisine, service) montagnarde.

PLUS D'INFOS

www.scenes-obliques.eu
contact@scenes-obliques.eu ou rendez-vous au 2ème étage de la mairie des Adrets

AGENDA

Mai 2024

31 mai **Théâtre "Jeunes adolescents, dans leur milieu naturel en temps de crise"** par des jeunes lycéens des Adrets. Auteur, metteur en scène : A. Quirion, *20h30 Salle Pelloux-Prayer*

Juin 2024

5 > 25 Relève des compteurs d'eau

8 et 9 **Ball trap (tirs aux pigeons)**, *Prapoutel*

Dim. 9 Élections européennes
Salle du conseil, Mairie

Jeu. 13 Conseil municipal,
18h30, Salle du conseil, Mairie

14 et 15 **FestiRock en Belledonne**,
Parc de la mairie

23 **Théâtre "Arnaque, cocaïne et bricolage"** de Mohamed Rouabhi, mise en scène par Florian Delgado,
Salle Pelloux-Prayer

Juillet 2024

6 > 13 juillet **Festival de l'Arpenteur**

Dim. 14 **Feu d'artifice**, *Lieu à définir*

Août 2024

Jeu. 22 **Cinétoiles "Animal"**,
Parc de la Mairie

Jeu. 29 Conseil Municipal,
18h30, Salle du conseil, Mairie

Sept. Oct.

20, 21 et 22 sept. **Journées du Patrimoine**, *Programme à venir*

Dim. 29 sept. **Spectacle interactif "Le Bal"**, saison partagée hors les murs "Échos", avec l'Espace Aragon et l'Espace Paul Jargot,
18h, Cour de l'école

10 oct. Conseil Municipal,
18h30, Salle du Conseil, Mairie

Dim. 3 nov. **Fête d'Automne**,
Place du village

Retrouvez les agendas complets sur
www.lesadrets.fr et
www.les7laux.com/agenda

FINANCES COMMUNALES

Budgets 2024 : Ambition et Stabilité



Comme chaque année, toutes les communes françaises doivent voter leurs budgets primitifs avant une date imposée par l'État, généralement le 15 avril ; par voie de conséquence le Conseil Municipal, après plusieurs réunions de préparation, a voté les budgets primitifs 2024.

À travers ce vote sur les budgets, la Commune des Adrets confirme sa volonté de mener des projets structurants et de poursuivre **une politique ambitieuse en termes d'investissements** pour des infrastructures et des services utiles à la population. Si le **budget de fonctionnement reste relativement stable** avec une légère baisse des dépenses courantes, le budget se veut en revanche ambitieux sur la partie investissements. Comme en 2023, **le choix a été fait cette année encore, de ne pas augmenter les impôts locaux sur la part communale ; toutefois un groupe de travail va être constitué afin d'étudier dans quelle mesure les projets d'investissement nécessitent ou non une augmentation de notre capacité d'autofinancement dans les années à venir.** Une éventuelle augmentation de la part communale sur les prochaines années n'est donc pas à exclure.

Chaque année, la Municipalité vote plusieurs budgets primitifs. D'une part, il y a le **budget communal**, et d'autre part, le **budget annexe des services techniques**. Ces deux budgets comprennent une **section pour le fonctionnement** et une **section pour les investissements.**

La section de fonctionnement couvre les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux (salaires des agents communaux, entretien, fournitures...) et les recettes correspondantes, majoritairement issues des impôts locaux et des dotations de l'État.

La section d'investissement concerne les projets de développement de la commune, comme la construction d'infrastructures. Les dépenses d'investissement sont financées par l'emprunt, les subventions et les fonds propres de la commune.

L'équilibre budgétaire est impératif : les dépenses ne doivent pas excéder les recettes. Une fois adopté, le budget prévisionnel peut être ajusté par des décisions modificatives en cours d'année si nécessaire.

Le service public a donc obligation de voter des budgets équilibrés.

DÉPENSES - BUDGET 2024

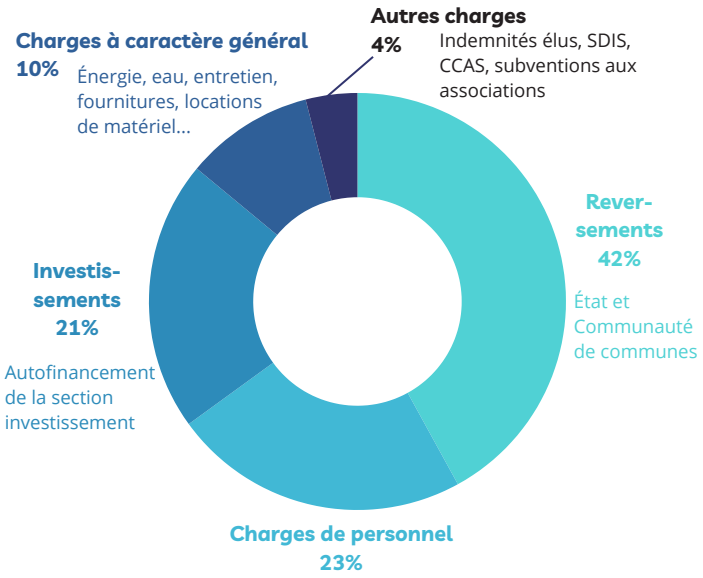

RECETTES - BUDGET 2024

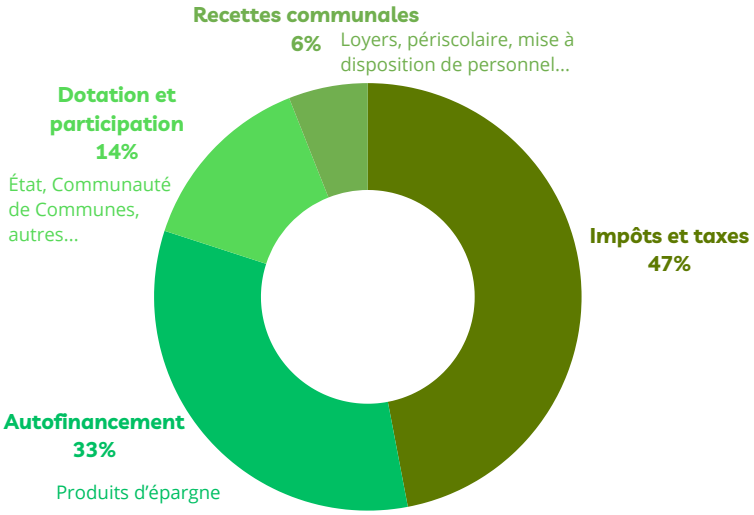

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

Pour chaque projet, la Municipalité sollicite des aides financières auprès de différents partenaires : l'Europe à travers des programmes spécifiques (LEADER...), l'État, la Région, le Département et la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Ainsi en 2024, ce sont près de 435 000€ de demandes d'aides qui ont déjà été déposées.

ACHAT DE LA MIELLERIE ET PREMIERS TRAVAUX **400 000€**

La Commune a fait le choix, pour l'instant, de financer l'acquisition et les premiers travaux de l'ancienne miellerie sur ses fonds propres. Cette décision a été principalement motivée par les taux élevés des crédits actuellement disponibles sur le marché financier. Cet investissement permet de constituer une réserve foncière communale, un premier projet d'aménagement du bâtiment à vocation agricole est en cours de montage.

SÉCURISATION DE LA ROUTE DES ENVERS **195 000€** ET REPRISE DE L'ENROCHEMENT ET DES ÉBOULEMENTS DU CHEMIN DE RODESSE **185 000€**

La sécurisation de la route des Envers et du chemin de Rodesse est actuellement une priorité. Pour garantir et sécuriser, entre autres, l'accès des riverains à leurs domiciles ainsi que le passage des bus scolaires, la Commune a décidé de prioriser l'investissement dans ces deux secteurs routiers.



AMÉNAGEMENT LIGNE DROITE DU LANAT/VILLARD CHÂTEAU **119 400€**

Cela fait suite au déplacement de l'arrêt de bus Le Lanat/Villard-Château et à la volonté de mieux aménager cette ligne droite et ses abords (parking, sécurité, points d'apports volontaires des déchets en semi-enterrés).

PROJET "CŒUR DE VILLAGE" **85 000€**

Suite de l'étude de programmation, validation d'un premier scénario qui va permettre ensuite de réaliser un planning de travaux (voir page 17).

SÉCURISATION ET TRAITEMENT MURS ET CHARPENTES BÂTIMENT DE LA MAIRIE **73 000€**

Suite à un diagnostic de la structure, il est apparu indispensable de réaliser des premiers travaux de sécurisation de la charpente et de certaines fondations.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR PRAPOUTEL **44 300€**

(voir article en page 16).

DÉMARRAGE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 1ÈRE PARTIE **40 000€**

Des travaux d'urgence sont à prévoir afin de renforcer la structure de l'édifice.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) **25 000€**

Lancement d'une consultation et choix du prestataire qui va nous accompagner dans l'élaboration de ce nouveau PLU.

EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE **15 000€**

Première étape pour démarrer ce projet dont le coût global a été estimé à 245 000€.
(voir article en page 13).

EN BREF

IMPÔTS LOCAUX

0% Pas de hausse d'impôts sur la part communale en 2024

BUDGETS

- Un budget de **fonctionnement stable**
- Un budget **d'investissement ambitieux**

EN CHIFFRES

6,8 M€

Budget total de la Commune des Adrets
(inclus les deux budgets : communal + régie des services techniques)

BUDGETS COMMUNE

4,2 M€
Fonctionnement communal

1,9 M€
Investissement communal

BUDGETS RÉGIE

483 396 €
Fonctionnement régie

220 000 €
Investissement régie



DOSSIER SANTÉ

Bien vieillir aux Adrets

Le “bien vieillir” renvoie à la notion de santé, qui comme le définit l’OMS est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Ainsi le champ des actions au service du bien vieillir est assez large et certaines compétences ne relèvent pas de l’échelle communale. Pour autant, le bien vieillir aux Adrets est une véritable préoccupation de la Municipalité et fait très souvent l’objet d’échanges enrichissants au sein du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

COMMENT ACCOMPAGNER

les plus fragiles

Il est indéniable que notre cadre de vie offre de nombreux avantages, notamment la tranquillité des paysages, la solidarité entre voisins et l'échelle humaine de notre village, qui sont de véritables atouts. Cependant, ces bénéfices s'accompagnent de certains inconvénients, tels que l'éloignement des centres médicaux, le manque de transports en commun, les difficultés d'accès aux services d'aide à domicile et l'isolement familial. Ces défis nécessitent une vigilance accrue, même si nos capacités d'intervention sont limitées.

Part des 60 ans et plus sur la commune

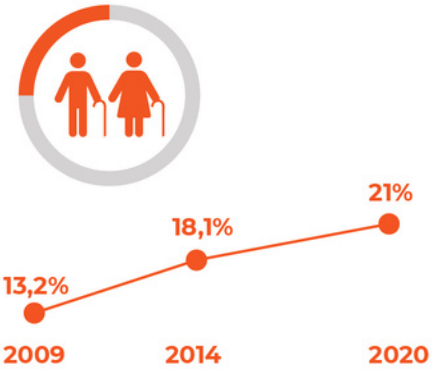

Source : INSEE, chiffres de 2020 publiés le 27/02/2024



Néanmoins, divers dispositifs intercommunaux ou départementaux sont disponibles pour soutenir les aînés. La Municipalité s'engage à les promouvoir et, lorsque les ressources le permettent, à adapter ces services à l'échelle de notre commune afin de mieux répondre aux besoins spécifiques.
Les actions de la Commune sont essentiellement portées par le CCAS, dont la mission principale est de soutenir les personnes en situation de précarité ou d'isolement, visant ainsi à établir et pérenniser le lien social. Le goûter de Noël des aînés en est la meilleure illustration : un temps fort de notre village, où chacun aime à se retrouver et partager un agréable et divertissant après-midi.

Le CCAS porte également certains projets comme par exemple l'organisation d'une visite d'un Espace Naturel Sensible (ENS), en partenariat avec le Département, qui se concrétisera cet automne. Le CCAS, bien qu'ayant une vision globale des besoins, projette de mener une enquête d'ici la fin de l'année pour avoir une vision plus fine des besoins qualitatifs et quantitatifs actuels ou à venir (aide-ménagère, auxiliaire de vie, volume horaire...), mais aussi des envies de nos aînés (après-midi jeux intergénérationnels, animations culturelles...).
À travers les résultats de cette enquête, le CCAS viendra enrichir sa réflexion pour identifier des actions à mener, à cette occasion les personnes âgées de plus de 70 ans seront sollicitées !

Des dispositifs existants

La commune se fait aussi le relais des dispositifs mis en place par d'autres partenaires, comme le dispositif **Prescri'Bouge**, en faveur d'une activité physique adaptée. Ce dispositif vient, par ailleurs, d'être activé très récemment à l'échelle de la communauté de communes, vous pouvez d'ores et déjà contacter Madame Mottin au : 06 11 33 53 95, où vous renseigner auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Également, le **service de transport RESA**, disponible pour tous et sur réservation, est particulièrement adapté pour notre commune. Il est très utile pour les personnes non véhiculées comme les jeunes, les personnes âgées, et les demandeurs d'emploi. Ce service fonctionne du lundi au vendredi. Il complète les lignes régulières et scolaires en desservant des zones peu denses à des horaires fixes. Les réservations doivent être effectuées au plus tard avant 17h00 la veille par téléphone 0800 941 103 du lundi au samedi de 9h à 19h, et peuvent être faites au plus tôt 15 jours avant le trajet.
Le service RESA est accessible avec un ticket à 1€ (valable pour un trajet) à acheter auprès du conducteur ou par SMS.

Vous pouvez retrouver toutes ces infos au service des séniors, et bien d'autres, dans un fascicule publié par le Grésivaudan, disponible en mairie et en téléchargement ici
www.calameo.com/read/004268472bd5a3a56809c

Scannez-moi !

IDENTIFICATION DES PERSONNES VULNÉRABLES



Même si la Municipalité a déjà globalement identifié les campanaises et les campanais les plus vulnérables, n'hésitez pas à vous signaler en mairie si vous avez des besoins particuliers ou des éléments à porter à notre connaissance afin d'assurer au mieux votre sécurité (isolement, soins à domicile demandant de l'électricité en continu...). Ces informations peuvent être précieuses et peuvent notamment permettre à la Municipalité de prioriser les interventions des différents intervenants techniques.

LA COMMUNE DES ADRETS, ADHÉRENTE À LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) DU GRÉSIVAUDAN

De quoi est-il question ?

La création des CPTS a été initiée en 2016 par la loi de modernisation du système de santé. C'est un dispositif à destination de tous les professionnels (sanitaire et social) qui veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques des habitants d'un bassin de population.

Elles ont ainsi pour vocation de permettre leur coordination autour de la prise en charge des patients pour améliorer leurs parcours de santé, par exemple en facilitant l'accès aux soins, en initiant des actions territoriales de prévention, de dépistage, de promotion de la santé ou bien en favorisant l'accompagnant les professionnels de santé sur leur territoire.

La CPTS du Grésivaudan a été créée en février 2022, elle s'étend de la Tronche à Pontcharra. Son adhésion est ouverte aux professionnels de santé et de l'action sociale, aux usagers du système de soins et aux collectivités territoriales. Son fonctionnement contribue ainsi au développement de la démocratie sanitaire !

INFORMATIONS ET CONTACTS :

Professionnels, usagers du système de soins, adhérez gratuitement directement depuis le site internet : **https://cpts-gresivaudan.fr**
04 76 92 17 62 - contact@cpts-gresivaudan.fr

ou bien solliciter Sophie Rivens pour plus d'informations s.rivens@lesadrets.fr

114 LE NUMÉRO D'URGENCE ACCESSIBLE

Le 114 est un service public gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour toutes les urgences. En cas de situation d'urgence, les témoins ou victimes peuvent contacter le 114.

Ce numéro d'urgence national unique permet d'alerter directement le service d'urgence le plus proche (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) via visio, tchat, images et SMS. Des agents, qu'ils soient sourds ou entendants, gèrent les alertes en temps réel.

POURQUOI ADHÉRER ?

Avantages pour les professionnels

Partage des savoirs et pratiques, réduction de l'isolement, développement de la pluriprofessionnalité, connaissance des acteurs de soins autour d'un patient, coordination et décloisonnement des prises en charge.

Avantages pour les usagers

S'informer, contribuer à cette dynamique territoriale, avec son regard de patient.

Avantages pour la collectivité territoriale

Contribuer à la promotion de la santé sur son territoire, fluidifier le lien ville-hôpital, favoriser une meilleure réponse à la demande de soins.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Une aide départementale au service du maintien à domicile des aînés

L'APA est une allocation versée par le Département. Elle est destinée à financer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour rester à son domicile (aide pour les gestes de la vie quotidienne, comme le ménage, les repas, la toilette...). Elle est soumise à conditions, il faut notamment avoir plus de 60 ans et être dans une situation de perte d'autonomie.
Son montant dépend de l'évaluation de vos besoins par les professionnels du service autonomie du Département qui interviendront une fois que vous aurez adressé votre demande au Département. En fonction de votre situation, ce professionnel vous guidera pour la déclinaison pratique du versement de votre allocation.

Vous pouvez en faire vous-même la demande, ou demander à l'un de vos proches de le faire, directement via le site internet du Département de l'Isère
www.isere.fr/mda38/particulier/pa/Pages/apa-en-ligne.aspx

Au besoin, vous pouvez prendre RDV lors de la permanence France Service, le jeudi de 8h30 à 12h en mairie, par mail **france-service@le-gresivaudan.fr** ou par téléphone au **04 76 97 94 10**.

LA COMMUNE INITIE SON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE,

De quoi est-il question ?

Depuis 2021, le législateur oblige les communes à établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Relevant de la responsabilité du Maire, le PCS est un ensemble de documents techniques de gestion de crise sur lesquels les agents municipaux et les élus s'appuient pour assurer la bonne coordination des actions de sécurisation quand l'urgence de la situation l'exige.

Le PCS s'accompagne également d'un document synthétisant les risques majeurs, les moyens de prévention et d'actions à destination des citoyens. Une fois élaboré, il devra être régulièrement mis à jour, et l'ensemble des intervenants de la Commune sera dans l'obligation de s'exercer au cours de leur mandat.

Parallèlement la Communauté de Communes a également l'obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIcS) qui aura pour vocation de favoriser la coopération entre les communes dans le cadre d'une crise de grande envergure et/ou impactant plusieurs communes. Toutefois, celui-ci ne vient en aucun cas suppléer le PCS qui reste sous la responsabilité communale.

À RETENIR



28 852
bénéficiaires de l'APA en Isère

20 763
APA à domicile





8 089
APA en établissement

Le PCS permet notamment

- d'identifier les risques majeurs sur notre commune (pluies torrentielles, tempêtes, crash d'avion...),
- de disposer de "fiches réflexes" afin de coordonner les actions à mener (auprès du SDIS, ENEDIS, des citoyens...).
- ou bien, encore, d'objectiver les ressources de la Commune (moyens humains, techniques, matériels...).

3 QUESTIONS À

OLIVIER BAROZ
SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE



Olivier Baroz
Lieutenant, Chef de centre - Caserne des sapeurs pompiers des Adrets

Pouvez-vous nous parler du Centre de secours des Adrets ?

Le Centre de secours des Adrets se compose à ce jour de 13 sapeurs pompiers volontaires dont 2 personnels féminin. Je précise : sapeur pompier volontaire ça veut dire que chacun fait ça en plus de sa vie professionnelle et familiale.
Nous disposons d'un véhicule pour la lutte contre les incendies, un véhicule tout usage et un véhicule de liaison. Et puis on a quelques spécialités : la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels et des spécialités de chef de groupe qui nous permettent de réaliser des interventions en dehors de notre secteur.

Notre secteur de premier appel se situe sur Les Adrets avec la station de Prapoutel. Depuis le problème du pont de Brignoud, nous intervenons aussi beaucoup sur Champ-près-Froges et Froges.
En 2023, nous avons réalisé une quarantaine d'interventions locales auxquelles s'ajoutent quelques renforts "extérieurs". Il s'agit surtout des secours à personnes : des malaises, accidents domestiques ou de la circulation, personnes bloquées dans des ascenseurs... On a également réalisé quelques interventions pour odeurs de gaz et feux de cheminées et pas mal de dégagements de chaussée suite à des chutes d'arbres.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à la caserne ou appeler le
06 73 54 12 18
www.sdis38.fr

Avez-vous besoin de recruter en ce moment ?

En 2023, on a fait 1 recrutement ne permettant pas d'équilibrer 2 départs.
Ce sont des données nationales : la moyenne d'engagement qui était auparavant de 5 ans s'est réduite.
Si on pouvait recruter 2 personnes d'ici la fin de l'année, ça serait très bien et encore une l'année prochaine...
On considère qu'il faut entre 6 mois et 3 ans pour former les nouveaux engagés avant qu'ils puissent partir en intervention.

Recherchez-vous des profils particuliers ?

Non, pour être pompier volontaire, il ne faut pas forcément être quelqu'un qui saute de fenêtre en fenêtre comme on peut le voir dans certains reportages.
Aujourd'hui un sapeur pompier, ce qu'on lui demande, c'est d'être dévoué, de donner un peu de son temps et d'être tourné vers les autres. 85 % des interventions sont des secours à personnes pour lesquels il n'y a pas besoin d'avoir un physique d'athlète. Depuis quelques années, il existe des engagements différenciés qui permettent de recruter des candidats qui n'ont pas forcément l'envie et la capacité d'aller éteindre un incendie ou parcourir des caves enfumées. Typiquement une personne qui a le vertige dès qu'elle monte sur une échelle peut s'engager uniquement pour des interventions de secours à personnes.
Les critères : avoir entre 16 et 60 ans, être en bonne santé, réussir quelques tests, ne pas avoir eu de problèmes avec la justice et suivre une formation.
Après, pour une petite caserne comme la nôtre, il n' y a pas de planning obligatoire. Mais quand on est à la maison avec rien de prévu, se rendre disponible, c'est la base de l'engagement. En cas de besoin, s'il n'y a pas assez de monde permettant la sortie d'un véhicule de secours, ceux-ci viendront de plus loin et le temps d'arriver sur les lieux sera augmenté.
Afin de continuer à pouvoir proposer des secours de proximité, il est important que les habitants des Adrets soient acteurs de leur propre sécurité ainsi que de celle de leurs voisins.

CIMETIÈRE DES ADRETS

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET RÉNOVATION

Agrandissement du cimetière communal

La Commune des Adrets, à la suite de différentes acquisitions foncières stratégiques, possède désormais un espace propice à un aménagement durable et conforme aux règles d'aménagement des espaces funéraires.

La municipalité tient à remercier les propriétaires fonciers pour leur précieuse collaboration… Afin de mener à bien ce nouveau projet, la mission a été confiée à un cabinet d'études basé en Savoie, avec qui la Municipalité travaille étroitement, pour transformer cet espace en un lieu qui répond aux besoins actuels et futurs de notre village et de sa population.

Parmi les travaux et extensions prévues : la création d'une zone de parking et aménagement de l'extension en terrasses, ainsi que la finalisation de la clôture de cet espace de mémoire. L'objectif est également de remettre ce lieu en phase avec la réglementation actuelle : construction d'un ossuaire, réhabilitation d'un dépositoire, mise en valeur et embellissement du jardin du souvenir, et la mise à disposition de terrains et de columbariums communs.

Le projet sera prochainement présenté dans le détail, mais si vous souhaitez déjà obtenir des informations supplémentaires ou le plan du projet, vous pouvez solliciter la mairie : **contact@lesadrets.fr** ou consulter **lesadrets.fr**

Rénovation du cimetière existant

La commune prévoit également une rénovation partielle du cimetière existant, incluant la restauration de certains murets et monuments. Ce projet est aussi l'occasion de parfaire le travail de mémoire avec notamment une mise à jour, la plus précise possible, des fichiers communaux recensant l'ensemble des concessions.

Également, dans le respect des lois sur la gestion des cimetières, et dans un souci de recherche d'espace disponible, quelques concessions en état d'abandon, pour la plupart dites perpétuelles, pourraient faire l'objet d'une procédure de reprise par la Commune.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'adapter notre cimetière aux attentes de la population et aux nouveaux rites funéraires qui évoluent avec notre société. En effet, les formes d'inhumations sont aujourd'hui multiples, et il semblerait que les inhumations en caveaux familiaux font davantage place aujourd'hui à des inhumations en pleine terre, à une utilisation de columbariums, à des cavurnes mais aussi à un désir de dispersion de cendres dans un lieu naturel qui nous est cher.

La rénovation, l'aménagement et l'agrandissement du cimetière des Adrets ne sont pas seulement des actes de mise en conformité ; ce projet reflète notre profond respect pour la mémoire de ceux qui nous ont précédés et notre désir d'offrir un espace de recueillement qui soit à la fois digne et adapté aux besoins de notre population.

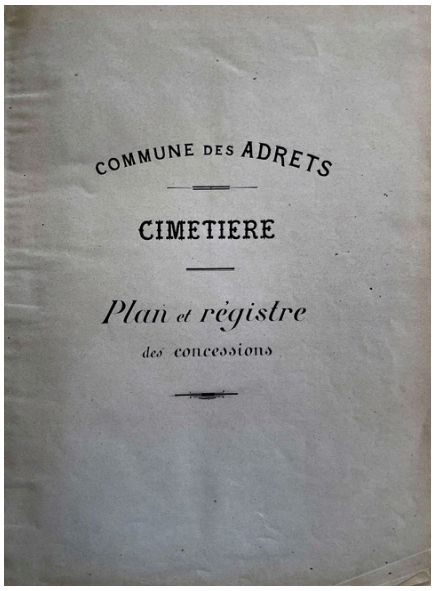



DÉBORDEMENT DES RUISSEAUX

COMMENT DIMINUER LE RISQUE ET À QUI INCOMBE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ?



Les ruisseaux et torrents ont fait parler d'eux cette année sur la Commune, notamment suite aux intempéries de juin 2023. Dans cet article, la Commune et le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) vous informent sur les facteurs pouvant aggraver le risque de débordement des ruisseaux, et clarifient les responsabilités de chacun en matière d'entretien des cours d'eau.

FACTEUR AGGRAVANT

DÉCHETS ET VÉGÉTATION EN BORDURE DE RIVIÈRE, DES FACTEURS POUVANT AGGRAVER LES RISQUES DE DÉBORDEMENTS

Une végétation en bordure de cours d'eau (ripisylve) mal entretenue, embâcles, déchets, ou bois sur les berges, peuvent entraver le bon écoulement des eaux et obstruer des buses et passages couverts en aval (ces derniers étant parfois sous dimensionnés, augmentant ainsi le risque de débordement en cas de crue). Un entretien régulier de la ripisylve est essentiel pour assurer un écoulement libre de l'eau, surtout durant les fortes pluies.

AGIR

POUR RÉDUIRE CE RISQUE GRÂCE AUX BONNES PRATIQUES

- Les produits de coupe et déchets doivent être déposés à l'écart du cours d'eau et non dans le lit de ce dernier ou sur le haut de berge.
- La partie de la végétation qui bloque l'écoulement des eaux et qui peut créer des érosions de berges doit être enlevée.
- Les arbres et branches présentant des signes d'instabilité et de chute dans le cours d'eau doivent être abattus pour ne pas perturber l'écoulement des eaux.

POUR LIMITER L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

- il est préférable d'**intervenir sur la végétation d'octobre à mars** (période de repos végétatif) et hors période de nidification des oiseaux (du 1er avril au 31 juillet).
- Les **interventions dans le lit du cours d'eau** doivent quant à elles être réalisées **entre le 1er mai et le 30 septembre**, hors période de frai des poissons.
- Les coupes à blanc sont proscrites, tout comme la plantation d'espèces exotiques envahissantes, de peupliers et de résineux qui ont des systèmes racinaires peu développés, n'assurant pas un bon maintien des terrains. Cependant, il est nécessaire de maintenir une diversité des espèces.

VIE CITOYENNE

À QUI REVIENT L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX SUR UN COURS D'EAU ?

Le propriétaire riverain de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci (cf. article L215-2 du Code de l'Environnement). Ainsi, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau pour permettre l'écoulement naturel des eaux, maintenir le profil d'équilibre du cours d'eau et contribuer à son bon état écologique (selon l'article L215-14 du Code de l'Environnement). Il est ainsi chargé des travaux à prévoir sur sa parcelle.

Attention toutefois, en dehors de l'entretien courant, tous travaux sur les cours d'eau (ex. : confortement de berge, reprofilage de berge, etc...) nécessitent un accord préalable de la police de l'eau (DDT). Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Préfecture de l'Isère, partie Police de l'eau :

www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Police-de-l-eau

Le Maire, au titre de son pouvoir de police, se doit d'assurer la sûreté et la sécurité à ses administrés. Ainsi, en cas de nécessité, il peut donc procéder à des mises en demeure pour la réalisation de travaux d'entretien (article L215-12 du Code de l'environnement).

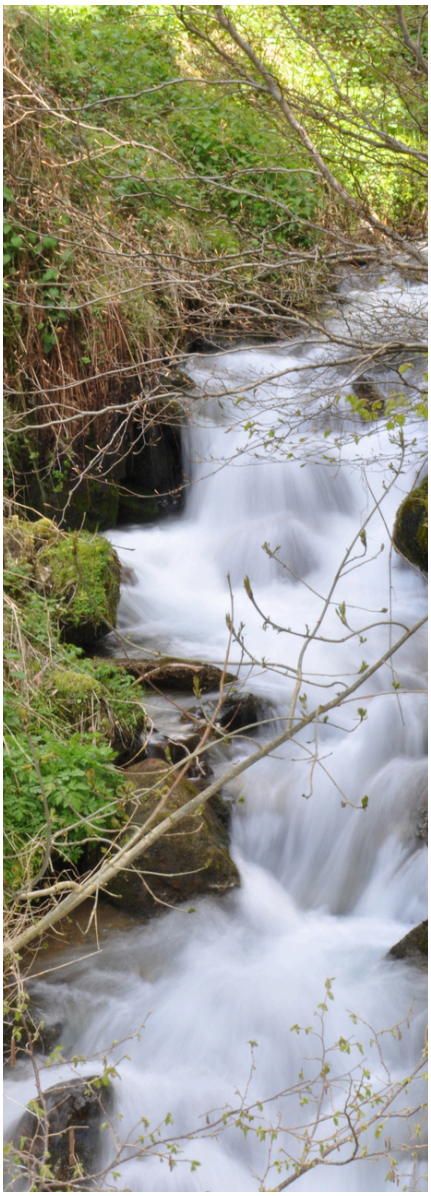

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le fonctionnement des rivières et milieux associés ne s'arrêtant pas aux limites administratives, il arrive que certains enjeux dépassent les intérêts particuliers (ou d'un groupe de particuliers) et nécessitent une coordination globale et une intervention publique. Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Le Grésivaudan a ainsi confié au SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cet établissement public gère au quotidien les ouvrages de protection contre les inondations comme les digues de l'Isère et les ouvrages de rétention des matériaux (plages de dépôt) et mène des projets globaux de réduction du risque d'inondation, d'entretien et de renaturation de rivières.

Les interventions du SYMBHI sur la ripisylve sont cadrées par un objectif d'intérêt général, sans remettre en cause la responsabilité des propriétaires. Elles sont programmées via un Plan Pluriannuel d'Interventions sur des secteurs ciblés où l'entretien régulier est nécessaire pour garantir la protection d'enjeux situés en aval. Cela représente 90 km de cours d'eau sur les 43 communes de la communauté de communes (mise en place d'une procédure dite de Déclaration d'Intérêt Général – DIG, permettant au syndicat d'engager des fonds publics sur des parcelles privées).

PLUS D'INFOS

Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère Eric Tourette

eric.tourette@symbhi.fr
06 75 21 51 68
https://symbhi.fr/pour-sinformer

BIBLIOTHÈQUE DES ADRETS

FRÉQUENTATION TOUJOURS EN HAUSSE



La bibliothèque des Adrets brille par son taux d'inscription remarquable de 34%, largement supérieur à la moyenne nationale de 13%. Cette augmentation de la fréquentation, représentant plus d'un tiers des habitants, met en lumière le rôle central des activités de la bibliothèque dans la vie de notre commune. La politique annuelle d'acquisitions des ouvrages est finement étudiée afin de répondre qualitativement aux attentes des abonnés ; sont privilégiés l'achat d'albums jeunesse, de romans et documentaires en grands formats, ainsi que des bandes dessinées et romans graphiques.

La collaboration étroite avec le réseau des bibliothèques du Grésivaudan et la bibliothèque départementale enrichit considérablement notre offre. Ce partenariat permet non seulement de renouveler nos collections de manière efficace et régulière mais aussi d'élargir considérablement la gamme de documents disponibles. La possibilité de commande à travers le réseau et la réalisation d'emprunts long terme sont également des services appréciés.

PRAPOUTEL

ÉCLAIRAGE PUBLIC



La volonté de la Municipalité des Adrets était de réintégrer sous sa responsabilité la gestion de l'éclairage public de Prapoutel afin de pouvoir le rénover en bénéficiant de divers financements. Cet objectif est en cours de concrétisation.

Des horloges ont d'abord été installées pour mieux gérer les périodes d'extinction ; la prochaine étape, plus ambitieuse, prévoit de réduire de 83% la puissance installée actuellement. Le projet de rénovation inclut également le remplacement de mâts actuels par des modèles de moindre hauteur, la dépose de 80 lanternes obsolètes pour en installer 61 nouvelles, équipées de protections électriques modernes. Chaque lanterne bénéficiera aussi d'une température de couleur contrôlée à 2200 °K, minimisant l'impact sur la faune et la flore locales. Des demandes de subventions ont été effectuées - certaines déjà validées -, auprès de Territoire Énergie 38 (TE38) et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Cette initiative souligne l'engagement de la Commune en faveur d'une gestion plus raisonnée et économe de l'éclairage public, tout en veillant à la sécurité et au confort de ses résidents comme des vacanciers.

TRAVAUX

CHEMIN DE RODESSE

Face aux dégâts causés par les intempéries hivernales, marquées par une neige rare mais lourde qui a entraîné la chute de plusieurs arbres et endommagé le chemin, une action rapide a été entreprise par la Municipalité pour pallier à l'urgence. Des réparations provisoires ont été effectuées pour rétablir la circulation, bien que celle-ci reste pour l'instant interdite sauf riverains (et moins de 3t5). La phase suivante du plan de restauration inclut la réparation des éboulements par des enrochements. Pour financer ces opérations coûteuses, la Municipalité va déposer un dossier de subvention. En outre, un appel a été lancé aux propriétaires pour l'élagage de leurs arbres, dans le but de prévenir de futurs incidents. La mairie a par ailleurs organisé une réunion le 7 février avec les riverains pour discuter de ces mesures et des travaux à venir, affirmant son engagement à garantir la sécurité et la mobilité sur cet axe desservant des habitations et exploitations agricoles agricoles.



INFOS MAIRIE

COEUR DE VILLAGE
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un projet de "Cœur de village" pour répondre aux constats suivants :

- Les bâtiments sont très utilisés et leur fonctionnement mérite d'être amélioré.
- Des espaces publics résiduels entre les bâtiments
- et dont le potentiel n'est pas exploité.
- La sécurité de la traversée du village n'est pas assurée.

La municipalité se concentre actuellement sur le développement d'un scénario unique pour le réaménagement du cœur de village. À la suite des ateliers participatifs et des états des lieux effectués, des propositions ont été affinées en intégrant les retours et besoins des usagers. Les prochaines étapes comprennent deux consultations supplémentaires avec les habitants et les usagers afin d'ajuster et perfectionner ce scénario.
Ces temps forts sont prévus pour bientôt (avant le mois de juillet), puis à la mi-septembre, le scénario final retenu sera présenté à la population. Ce processus vise à assurer que le projet reflète au mieux les attentes tout en améliorant le cadre de vie au sein du village.

UN ARBRE
UN HABITANT

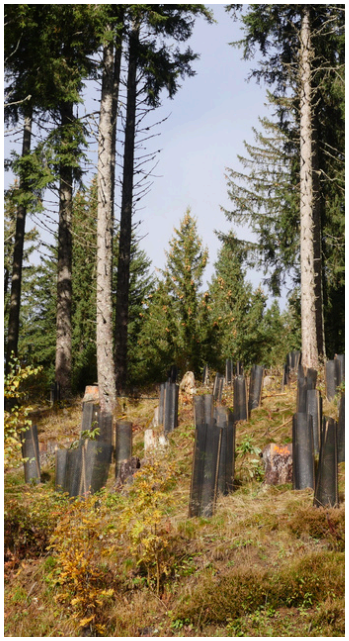

Le Département de l'Isère, avec le soutien de l'ONF, met en œuvre une politique de lutte contre le réchauffement climatique à travers le programme « Un arbre, un habitant en Isère ».

D'ici 2028, plus d'un million d'arbres seront plantés.

La Commune des Adrets participe activement à ce dispositif. Les actions incluent la plantation de 800 arbres de diverses essences et la régénération de plus de 5000 tiges, dégagées, taillées et élaguées, notamment dans la parcelle 6 de la forêt communale. Dans le cadre d'un cofinancement du Département d'Isère et de Sylv'ACCTES, la Commune des Adrets a obtenu une aide représentant 80% du coût du projet.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE LES ADRETS

Accueil au public
du lundi au vendredi de 8h à 12h

☎ **04 76 71 06 93**
➤ **contact@lesadrets.fr**

Permanences urbanisme
le lundi matin, uniquement sur rendez-vous

☎ **04 76 71 17 12**
➤ **urbanisme@lesadrets.fr**

Rencontre avec Mme le Maire ou des élus sur rendez-vous, demande à adresser à

☎ **04 76 71 06 93**
➤ **contact@lesadrets.fr**

FRANCE SERVICES

Permanences à la Mairie des Adrets
Jeudi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous

☎ **04 76 97 94 10**
➤ **france-services@le-gresivaudan.fr**

MÉDICO-SOCIAL

Cabinet Médical de Prapoutel
Docteur LANGLOIS
Docteur GUILLON

☎ **04 76 08 19 60**
➤ **www.doc7laux.com**

Cabinet Infirmières de Theys

☎ 06 08 31 40 18

Cabinet de Kinésithérapeutes
Marion ANXIONNAZ-VIGUIÉ

☎ **07 82 47 60 32**

Yannick DIDIER

☎ **06 30 19 63 01**

Orthophoniste
Eléonore DANGE

☎ **07 86 02 87 88**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

7 Oct. 2023 CUGNOD Nils

11 Mars 2024 REY Ninon

07 Avril 2024 XU SALATI Mia

MARIAGES

20 Janvier 2024 AVIAN Mélanie et BOSSARD Olivier

4 mai 2024 Camille CORDIER et Thomas LACOMBE

DÉCÈS

LAFORGE Marie-Antoinette, née le 01 Octobre 1935 décédée le 04 Février 2024 à Romans sur Isère

SERRIERE Chantal, née le 15 Mai 1952 décédée le 13 Février 2024 à Chambéry

BRUNET-MANQUAT Marie-Claire (née BRUNET-MANQUAT-MANOZ) , née le 15 Août 1939 décédée le 9 Mars 2024 à Eybens

80 ANS DE LA LIBÉRATION

Les Adrets, histoires de résistance

Une cérémonie un peu spéciale se prépare pour la fin de ce mois d'août 2024, puisqu'elle marquera les 80 ans de la libération du Grésivaudan. Notre Commune des Adrets et ses habitants ont été pendant ces années de guerre tantôt acteurs, tantôt spectateurs. À cette occasion, nous avons pu nous entretenir avec des aînés du village, afin qu'ils nous racontent cette période qui a marqué l'histoire de plusieurs familles. Entre archives et anecdotes, tous n'ont pas vécu les événements de la même façon, mais tous se rappellent...



Le capitaine Stéphane avec certains de ses hommes, dans une forêt des Adrets.

Témoignage de Germain Avon-Bariot, hameau du Poutaz, fils de Louis Avons-Bariot (résistant, Maire des Adrets de 1941 à 1965).

Retranscription à partir d'un entretien réalisé le 30 mars 2024

Quand les tout premiers maquisards sont arrivés aux Adrets pour former les maquis du Grésivaudan, il fallait leur trouver un endroit, ils ont été hébergés dans une petite grange à Villard-Château (au bout de l'impasse du Vieux Moulin). La radio, elle, était au Chalet des Barres.

La liaison entre les groupes de la résistance entre Uriage et Allevard se faisait chez nous. Alors on était tout le temps en danger, quand on allait se coucher le soir on ne savait jamais si le lendemain matin on serait là. Si le soir il y avait une alerte, on avait toujours le baluchon à côté du lit au cas où on aurait besoin de se sauver par en haut, dans le bois. Juste là derrière moi, il y avait une cheminée, il y avait des boîtes posées au-dessus, alors le matin et le soir, il y en avait un qui venait d'Uriage, il mettait du courrier dedans, et un autre qui venait d'Allevard, pareil, il regardait ce qui lui revenait et il en remettait. Ils avaient mis ça là car ils avaient toujours dit "*on ne sait jamais ce qui peut arriver*" ; comme ils avaient le feu juste à côté, ils pouvaient alors facilement brûler les papiers. (...)

Il y avait une famille juive, au début on ne savait pas, ils s'étaient sauvés de Paris, puis avaient rejoint Lyon et enfin Grenoble, puis ils sont venus à la maison des Blettières, mon père les avait installés là. Ils avaient une fille qui avait un an de plus que moi et un garçon ; quand les Allemands sont venus, ils se sont sauvés à travers les bois. Ces gens, après la guerre, sont revenus nous voir, c'était des gens qui avaient un grand magasin de fourrure à Paris. Puis ensuite les enfants et petits-enfants sont revenus nous voir, la fille habitait au Brésil, elle nous ramenait du café. (...)

Moi j'allais à l'école, des fois mon père avait des choses à donner à la secrétaire de Mairie (Jeanne Pouchot à l'époque), donc je descendais avec des mots dans mes chaussettes, je portais le courrier à la secrétaire. (...)

Les Allemands avaient brûlé la grange de mon cousin Savioz, car ils avaient retrouvé des trucs de maquisards, donc ils ont mis le feu à la grange. Ils avaient foutus les armes dans la fosse à purin pour pas que ce soit retrouvé par les Allemands qui arrivaient.

Témoignage de Joseph Rajat, hameau de Champ Bouquet.

Retranscription à partir d'un entretien réalisé le le 19 mars 2024

Les Allemands ne sont venus qu'une fois, ils sont arrivés par le Col de Ayes, Villard-Château, puis ils sont descendus, je ne sais pas qui a donné l'alerte mais y'avait George Avenier (13 ans à l'époque) qui est parti en courant en bas vers le bassin du Lanat, ils lui ont tiré dessus, ça lui avait brûlé le béret, c'était passé juste. Le lendemain, quand il est arrivé à l'école, il nous a dit : "r'gardez mon béret, ce qu'y m'ont fait !"
Ah oui aussi je me souviens aussi que des jeunes des Adrets et des Ayes avaient été pris comme guides/otages pour aller visiter les vieilles granges aux Ramayes... Ils les faisaient passer devant pour se servir de bouclier, les allemands cherchaient alors des résistants mais aussi des vivres. Heureusement personne n'a été tué.

Plusieurs groupes de résistants formant les maquis du Grésivaudan se sont cachés et ont arpenté les forêts des Adrets, de Theys et de Laval, parmi eux :

- l'Etat-major (poste de commandement de la résistance secteur VI Belledonne-Grésivaudan),
- la compagnie Bernard,
- la compagnie Stéphane,
- le service de santé,
- le service de renseignement,
- le ravitaillement, le parc auto et transport,
- le centre d'instruction et de parachutage,
- les groupes francs (Dax, Petit-Louis et Henry),
- les francs-tireurs et partisans français (FFI, bataillons de Fontaine et Seyssel).

Pour aller plus loin

"**Ma résistance dans la compagnie Stéphane, une jeunesse dans la tourmente**", de Jacques Maréchaux dit Cousin, Presses Universitaires de Grenoble, 2015. Coll. Résistances (1).



"**Chronique des maquis de l'Isère**" (1943-1944), de Paul et Suzanne Silvestre.

Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan
http://www.maquis-gresivaudan.weonea.com

(1) Lire un extrait choisi de cet ouvrage dans l'encadré sur l'histoire du Bois des Combes.

LA MAISON DU BOIS DES COMBES

Il y a 80 ans, dans la nuit du 8 au 9 février 1944, un groupe de quinze jeunes avec à leur tête le capitaine Stéphane (Etienne Poitau) descend le Col du Coq à pied, avec de la neige parfois jusqu'à la poitrine, pour rejoindre Les Adrets, où ils ont été accueillis puis guidés par Louis Avons-Bariot (résistant, et Maire des Adrets de l'époque) jusqu'à un habert situé en pleine forêt au-dessus du village des Adrets : la maison du Bois des Combes.
Jacques Maréchaux, l'un des sept pionniers du groupe qui formera plus tard la compagnie Stéphane, a alors 21 ans. Il nous livre à partir de son carnet de route et des notes prises par ses camarades, un témoignage poignant sur leur présence aux Adrets en 1944 :

« Nous évitons au mieux les maisons de Brignoud pour atta-quer la montée vers le balcon de Belledonne. (...) Nous affrontons de nouveau une couche de neige de plus en plus épaisse. En montant droit à travers bois et prés, nous parvenons à une maison isolée du hameau du Poutaz, sur la commune des Adrets. Il est alors 1h du matin (le 9 février 1944) (...).
J'apprendrais quelques années plus tard, que ce paysan accueillant était Louis Avons-Bariot, Maire des Adrets. Il se dépense sans compter, et prend de gros risques pour nous. Notre camarade a la gale et les enfants Avons-Bariot vont contracter cette maladie bénigne mais très contagieuse. (...) Après une halte d'une demi-heure, réchauffés par un bol de lait chaud, nous remettons sac au dos pour continuer à grimper en forêt, guidés au départ par Louis Avons-Bariot. Nous voici au Bois des Combes. (...)
Nous sommes harassés et le habert dans lequel nous venons d'arriver nous semble presque luxueux : en bas, une pièce meublée d'une grande table, de deux bancs et... d'un bar rustique en rondins de



bouleau ; un poêle en fonte y fait régner une chaleur agréable ; dans un angle, une raide échelle de meunier mène à un premier étage au plancher couvert d'une épaisse couche de paille, le dortoir. (...) Nous sommes maintenant installés, si on peut employer ce terme, au chalet du bois des Combes. Cet endroit deviendra un pôle servant de point de ralliement lorsque notre petit groupe aura grandi et sera devenu une compagnie. »

La maison du Bois des Combes, ou plutôt ce qu'il en reste, ainsi que la parcelle sur laquelle elle se trouve demeure une propriété privée dont l'accès se fait par un chemin d'exploitation non balisé. Avant de devenir un site emblématique de la résistance en Grésivaudan, cette bâtisse fut au XIXème une maison de chasse, un peu plus tard, vers 1880, cette maison fut le théâtre de pique-niques dominicaux et de rencontres familiales. Ce refuge servait alors aussi de grange, offrant aux paysans un abri, en sous-sol il y avait l'écurie pour les bêtes, en 1944 celle-ci servit de prison à la Compagnie Stéphane, et au-dessus se trouvait la partie habitation. Plus tard, dans les années 1960, cela devint un lieu de rassemblements pour un groupe de jeunes des Adrets, avant que la destruction de son toit par un arbre et les ravages du temps ne la réduisent à l'état de ruine.

Une initiative citoyenne

Aujourd'hui des habitants des Adrets, d'Hurtières et de Theys se réunissent pour tenter de dresser ensemble un premier inventaire, par secteur, de granges, afin de réfléchir ensuite à leur mise en valeur.
Si vous souhaitez rejoindre cette initiative baptisée **"Éveillons les Granges"**, un temps de rencontre et de partage sur ce sujet sera proposé lors de prochaines journées du patrimoine.

Un grand merci aux familles Avons-Bariot, Rajat et Thénoz, à l'association des Amis de la Nature de Brignoud ainsi qu'au Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère et à l'Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan pour avoir partagé leurs souvenirs et permis d'accéder à leurs archives.

PETITE HISTOIRE

du "Chalet des Comptes" des Amis de la Nature de Brignoud

L'histoire des Amis de la Nature (AN) de Brignoud débute en 1935 avec la création du Groupe Touristique Ouvrier (GTO) par des amis passionnés de montagne, principalement d'origine italienne. Ce groupe appelé alors les "Broca-ski" (car à cette époque, on pratiquait la montagne avec des chaussures entièrement de cuir, à semelle cloutée, "clou" en italien se dit "broca") s'affilie rapidement en 1937 à l'Union Touristique des Amis de la Nature (UTAN).



L'association a pour but d'organiser de nombreuses excursions et sorties en montagne. Si au départ l'association loue un étage au-dessus du café Burat à Prabert, le chalet dans le hameau des Comptes aux Adrets, fut d'abord loué auprès de André Faure-Mangournel, puis racheté par l'association - représenté à l'époque par son Président Manuel Da Silva - en 1948 à ses deux enfants : Mme Louise, Faure-Mangournel (épouse Burat, Rémy) et Eugène Faure-Mangournel (marié à Camille Plançon).
Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce chalet sert de poste de commandement à des groupes de résistants. Les fonds pour l'achat du chalet proviendraient d'indemnités touchées pour services rendus à la résistance, soulignant alors l'importance de l'engagement politique et social de ses membres. Après la guerre, l'association se consacre à la restauration du chalet, car il était en très mauvais état. Les travaux de rénovation transforment le chalet en un lieu attractif pour ses membres et des groupes venant de toute la France et d'Europe, continuant ainsi à d'être un lieu de rencontres, qui promeut l'amitié, la fraternité et l'amour de la nature.

+ D'INFOS :
https://amisdelanaturebrignoud.jimdofree.com



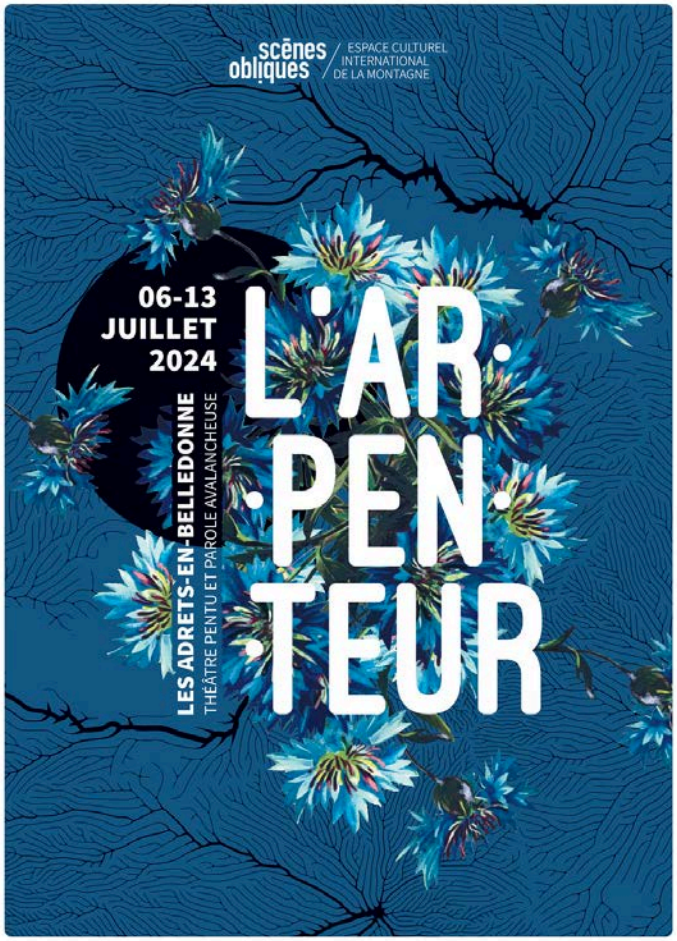

Pour sa 41e édition, les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les

vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

EXPOSITIONS
VISITES
RENCONTRES
BALADE...

Découvrez prochainement le programme sur Les Adrets et communes voisines